

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 25 Février 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 21 membres, absents excusés ayant donné procuration : 5 membres, absents excusés : 3 membres, absent : 0 membre

**POINT N° 593****RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE CO-FINANCEMENTS DU POSTE DE  
CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN ».**

A partir de la signature de la convention d'adhésion « Petites villes de demain », il a été possible de recruter un chef de projet, qui assure le pilotage général, l'animation et la déclinaison opérationnelle du programme, ainsi que la coordination de l'équipe projet, les relations avec les partenaires institutionnels et la concertation avec les habitants.

Dans le cadre du programme « Petites villes de demain » le poste de chef de projet bénéficie de cofinancements à jusqu'à 75%, provenant de la Banque des Territoires et de l'ANCT. A ce titre, pour les années 1 à 4 du programme, le poste de chef de projet a bénéficié de cette subvention, selon le plan de financement suivant :

Montants en €HT - Salaire brut + cotisations patronales

Année	Salaire	Subvention PVD FNADT / ANCT	Autre subventio n	Part Ville
1 (2022)	62000	40000	0	22000
en %	100 %	65 %		35 %
2 (2023)	62 000	45000	0	17000
en %	100 %	73 %		27 %
3 (2024)	8960	6719	0	2240
en %	100 %	75 %		25 %
4 (2025)	56300	42225	0	14075
en %	100%	75%		25%
5 (2026)	54263	40697	0	13566
En %	100%	75%		25%



Le programme qui devait s'arrêter en mars 2026 est prolongé par l'Etat jusqu'en décembre 2026, et le financement des postes de chef de projet PVD également.

A ce titre, il convient d'autoriser la Maire à renouveler la demande de co-financements possibles du poste de chef de projet « Petites villes de demain » pour l'année 2026, selon les modalités de 2025.

*Vu la labélisation de la commune de Sainte-Marie-aux-Mines et de la Communauté de Communes du Val d'Argent dans le programme « Petites villes de Demain » en date du 12 août 2021,*

*Vu la délibération du 10 Novembre 2021 portant création d'un poste de chef de projet « Petites Villes de demain à compter du 1er janvier 2022,*

Considérant l'intérêt de bénéficier des co-financements du poste de chef de projet « Petites Villes de demain » dans le cadre de ce programme,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après avoir délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement exposé pour cette tranche de l'opération estimée à 633 201,32 €HT.

**AUTORISE** Mme la Maire à solliciter une subvention d'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

La secrétaire de séance

Camille IMHOFF

La Maire

Noëllie HESTIN